

Béatrice TURPIN

Cergy Paris Université

LEXIQUE, TEXTE, DISCOURS, DICTIONNAIRE (LT2D)

Glauca MUNIZ PROENÇA LARA

Universidade Federal de Minas Gerais

CONSELHO NACIONAL DE DESENVOLVIMENTO CIENTÍFICO E TECNOLÓGICO (CNPQ) / NÚCLEO DE ANÁLISE DO DISCURSO (NAD)

Luciano MAGNONI TOCAIA

Universidade Federal de Minas Gerais

NÚCLEO DE ANÁLISE DO DISCURSO (NAD)

Introduction

Le témoignage comme acte de discours et dispositif de référencement

Ce dossier¹ inaugure une série de recherches dédiées à l'étude du témoignage comme discours de résistance². En mettant en lumière des contextes où les droits humains sont violés et où se manifeste la haine d'autrui – crimes de guerre, génocides, crises migratoires et autres désastres collectifs – il cherche à analyser les caractéristiques sémiotiques et discursives des témoignages en croisant les perspectives énonciatives, rhétoriques et argumentatives. Le témoignage y est envisagé en tant qu'acte plurisémiotique et persuasif, dans lequel un sujet rend présente une expérience passée qu'il a vécue ou dont il a été témoin, assumant ainsi la responsabilité de ce qui est dit.

Dans les sciences humaines, le témoignage connaît aujourd'hui un regain d'intérêt en raison de la dimension profondément humaine des matériaux d'analyse. Il permet non seulement de s'intéresser aux expériences vécues des individus et des groupes, mais aussi de porter un regard analytique et (auto)critique sur les « documents humains » (Bertaux 2005). De ce point de vue, parler de témoignage et de résistance implique de faire appel à une autre notion connexe : celle de la mémoire, puisque ces récits incarnent une mémoire vivante et signifiante des réalités sociétales.

Les études sur le témoignage, notamment dans son lien avec la mémoire, sont relativement récentes. Depuis les années 1970, elles se développent dans des disciplines variées, telles que la philosophie, la psychologie sociale, l'historiographie,

1. Note de la Rédaction. Semen remercie pour leur participation à l'encadrement et/ou l'évaluation de ce numéro les coordinateur·rice·s, les membres du comité scientifique et du comité éditorial sollicité·e·s, ainsi que Elzebieta Biardzka, Racha El Khamissy, Wander Emediato, Cyrielle Montrichard, Susanne Müller, Yuri Andrei Batista Santos, Nanta Novello-Paglianti.

2. Il est le résultat d'un accord de coopération internationale entre Cergy Paris Université et l'Université fédérale de Minas Gerais (Brésil) qui donnera lieu à la publication d'un autre numéro intitulé *Le témoignage : médiation et performativité de l'intime* (Semen 58).

la théorie littéraire, la psychanalyse, l'ethnologie ou encore la théorie esthétique. Historiquement, cependant, le concept de témoignage trouve son origine dans le champ juridique. Il désigne étymologiquement ce qui, dans une situation d'impasse, contribue à dissiper un doute (Ginzburg 2015).

Dans la même direction, Plantin (2021 [En ligne]) explique que « le témoignage par excellence est celui qui est porté lors du procès judiciaire : *témoignage* vient du latin *testimōnium*, "serment" ». Il admet cependant que, d'une façon générale, le témoignage est un moyen de preuve qui caractérise les « *sciences humaines* [...] » (*Ibid.*, souligné dans l'original).

Ainsi, ce volume cherche à explorer les tensions et complémentarités entre les notions décrites dans une perspective interdisciplinaire. Enfin, il interroge la problématique du sujet et les limites intrinsèques du langage à exprimer certaines expériences, en particulier celles marquées par le choc et la commotion. Ces travaux, en articulant la mémoire, le langage et la résistance, invitent à renouveler nos approches de la transmission et de la compréhension des expériences humaines au sein d'une société en mutation.

Témoignage, résistance et mémoire³

Le mot « mémoire », selon Sophie Moirand (2007 : 8), est polysémique : il se réfère « autant à la faculté d'acquiescer et de stocker des souvenirs qu'à l'opération de restitution des souvenirs ainsi qu'à l'ensemble des données que l'on a justement stockées en mémoire ». Ainsi, si le discours est supporté par la mémoire, il « suscite en retour une activité mémorielle intense, non seulement lors de la compréhension et de l'interprétation, mais parce que le discours s'inscrit dans la circularité constitutive et ininterrompue de la parole » (*Ibid.*). La mémoire interdiscursive se trouverait alors à l'intersection des sciences du langage, des sciences cognitives et des sciences humaines (histoire, psychologie, société...). Elle aurait de fait « un triple ancrage : discursif [...] et donc historique, par les traces de ses propres inscriptions, mais également cognitif (pour ce qui est de la mémoire individuelle) et sociale (pour la part qui lui vient de la mémoire collective) » (*Ibid.*).

À son tour, Maurice Halbwachs (cité par Pollak 1986) affirme que notre mémoire s'inscrit dans la mémoire du collectif auquel nous appartenons, en soulignant l'existence d'un processus de « négociation » pour concilier mémoire collective et mémoires individuelles. Pour l'auteur, la mémoire nationale est la forme la plus complète et la plus légitime d'une mémoire collective. Il s'agit d'une mémoire officielle, organisée, qui se nourrit de la matière fournie par l'histoire et qui résume l'image qu'une société majoritaire souhaite véhiculer, voire imposer.

3. Pour plus d'informations sur la notion de mémoire, voir, entre autres, Walter (2005), Peschanski (2013), Peschanski et Sion (2018), Fleury, Mercier et Monnier (2023).

Pourtant, selon Pollack (1986), s'opposent à la mémoire nationale des mémoires collectives souterraines, clandestines ou inaudibles des groupes dominés. En dehors des moments de crise, ces mémoires sont difficilement repérables et on doit recourir à l'histoire orale (à travers le témoignage, par exemple) pour, à partir des mémoires individuelles, faire apparaître les limites du travail d'encadrement d'une mémoire collective à un niveau plus global et révéler en même temps le travail psychologique de l'individu qui cherche à maîtriser les tensions et les contradictions entre l'image officielle du passé et des souvenirs personnels.

Malgré d'importantes variations, il existe une sorte de « leitmotiv » entre les récits individuels, et c'est par ce travail de reconstruction de soi que l'individu tend à définir sa place sociale et ses relations avec les autres. En effet, même au niveau individuel, le travail de mémoire est inséparable de l'organisation sociale de la vie.

Si la mémoire officielle réinterprète le passé et sauvegarde les réinterprétations qui l'intéressent pour maintenir la cohésion des groupes et des institutions qui composent une société, l'émergence de mémoires souterraines (liées aux cultures minoritaires et dominées) est une manière de résister aux discours (et à la mémoire) dominants.

Le témoignage peut être donc compris comme un discours de résistance, vu comme la capacité à questionner, contester ou s'opposer à certains discours ou récits perçus comme oppressifs ou injustes et lutter contre l'invisibilité sociale, le pouvoir établi, le négationnisme (oublier/effacer le passé), les stéréotypes attachés à certains groupes (par exemple, envahisseurs, délinquants, terroristes, dans le cas des réfugiés ou plus globalement des « immigrés »⁴). Autrement dit, le processus de résistance consiste à établir un autre lieu discursif pour (re)signifier ce qui a été laissé de côté dans le discours officiel.

Le témoignage et les sciences du langage

Le discours du témoignage a été principalement étudié dans le cadre de la littérature, notamment à travers les récits d'auteurs ayant transmis des expériences humaines ou historiques jugées exceptionnelles. Néanmoins, il demeure assez peu exploré par les sciences du langage.

Pour qu'il y ait un témoignage, Plantin (2021 [En ligne]) présente dans le *Dictionnaire d'Argumentation* la « formule » suivante :

- La question **Q** actuellement discutée est liée à un événement **E** pertinent pour une communauté ;
- Les intervenants clés de la discussion n'ont pas d'accès direct à **E**.

4. Catégorie vague, qui cible principalement dans le discours public français les populations de pays extérieurs à l'UE, principalement celles issues des anciennes colonies. Dans ce contexte, il véhicule souvent des stéréotypes négatifs, renforçant des discriminations sociales ou xénophobes, particulièrement celles fondées sur l'idée de « races ».

- T était en position de recueillir directement des informations sur E.
- T affirme que P.

Étudier les spécificités du témoignage et ses caractéristiques linguistiques ou sémiotiques est une tâche complexe, car sa compréhension varie en fonction du champ de recherche mobilisé, de l'identité du témoin – qu'il soit *testis*, témoin oculaire, ou *superstes*, celui qui a vécu l'évènement (Benveniste 1969) – ainsi que de sa légitimité aux yeux des interlocuteurs. Autrement dit, si l'on peut généralement définir le témoignage comme le récit rétrospectif d'un sujet – un *je* – restituant dans le présent de l'énonciation ce qu'il a vu, entendu et/ou vécu, cette définition implique une scission entre le « sujet éprouvant » (qui vit l'expérience) et le « sujet narrateur » (qui la rapporte). Cependant, cette approche ne suffit pas à englober les nuances multiples qui empêchent une définition unitaire.

Dans le cadre des sciences du langage, le témoignage a été défini de différentes manières, illustrant cette complexité. Ruth Amossy (2004) le considère comme un « acte de langage » par lequel le locuteur s'engage à la fois sur sa légitimité de témoin (*j'y étais*) et sur la véracité de ses propos (*cela s'est effectivement passé*). Jacques Fontanille (2007) insiste sur sa nature persuasive : le témoignage cherche à faire partager une « vérité » inaccessible autrement, en s'appuyant sur l'existence même d'un témoin, dont la valeur argumentative doit être évaluée. Bethania Mariani (2021) le décrit comme un discours qui « présentifie » le passé en construisant un mémorable : une signification offerte au vécu à travers les mots. Ces définitions mettent en lumière un point commun : le témoignage repose sur la tension entre mémoire et narration, réalité et subjectivité.

Le témoignage et la « littérature du témoignage »

À partir du xx^e siècle, désigné par certains comme « l'ère des catastrophes », une forme spécifique de témoignage émerge : la « littérature du témoignage ». Celle-ci se concentre sur des événements traumatiques, notamment la Première Guerre mondiale l'Holocauste et les dictatures latino-américaines. D'autres contextes tragiques, comme les génocides au Rwanda ou au Cambodge, les études postcoloniales, et les *gender studies* ont également suscité des vagues de témoignages et d'études. Ces travaux interrogent souvent la haine identitaire et l'exclusion sociale à travers le prisme du témoignage (Marco 2004 ; Selligmann-Silva 2008 ; Hatzfeld 2014 ; Ginzburg 2015).

Il faut ici nous arrêter à cette notion de témoignage afin de mieux déterminer ses identités et différences avec des concepts voisins.

Selon Manuel Galich (cité par Marco 2004), le témoignage se distingue par plusieurs caractéristiques :

- Contrairement au reportage, il traite d'un sujet plus en profondeur et n'est pas l'objet d'une publication éphémère.

- Il exclut *a priori* la fiction, se focalisant sur la fidélité aux faits racontés.
- Il diffère de la prose d'investigation en exigeant un contact direct de l'auteur avec le sujet.
- Il se distingue de l'autobiographie par son intérêt collectif, mettant en lumière des expériences sociales significatives.

Cependant, des similitudes existent, notamment avec le récit de vie. Ce dernier partage avec le témoignage une focalisation sur des expériences vécues, les deux se distinguant de l'autobiographie en ce qu'ils adoptent une conception « minimaliste » dans la narration. Autrement dit, il ne s'agit pas pour le sujet d'aborder sa vie passée en totalité (Bertaux 2005), comme c'est le cas pour l'autobiographie.

Une autre différence par rapport à l'autobiographie est que le témoignage et le récit de vie portent davantage sur le social que sur l'individuel⁵, le témoignage se focalisant quant à lui plus particulièrement sur un évènement ou une série d'évènements spécifiques. Ainsi, si chaque récit ou témoignage est unique, l'important est que, en mettant en relation différents témoignages sur une expérience vécue dans une même situation sociale, on arrive à dégager les composantes collectives de cette situation (Bertaux 2005). Nous dirons cependant que l'autobiographie, le récit de vie et le témoignage ont pour point commun la présence dominante d'un *je* qui présente le passé et, ce faisant, assume un amalgame de manières d'organiser le discours : narration, description, argumentation, bien qu'une place particulière puisse être attribuée à la narration, qui entretient un rapport plus direct avec la dimension temporelle de l'expérience et de l'agir humain (Delory-Momberger 2016).

Quant au journal personnel, il est constitué de « fragments d'un présent qui s'accumule devant nous » (Selligmann-Silva 2010 : 8), alors que, dans le témoignage, on pourrait dire qu'il y a un glissement constitutif entre le *j'y étais* et le *je-ici-maintenant*. Lejeune (2009), à son tour, souligne la tendance à la vérité du journal, qui serait donc, en principe, anti-fiction.

Dans le cadre du témoignage, cependant, la séparation entre fiction et réalité est problématique. Selon Charaudeau (1992), le récit repose toujours sur une reconstruction, créant un « univers raconté » distinct de la réalité passée. Cette tension est encore plus marquée dans le témoignage historique ou juridique, où la fidélité aux faits est essentielle, mais souvent remise en question par les limites de la mémoire humaine (Amossy 2004).

5. La notion de *récit de vie* a été utilisée pour la première fois par le sociologue français Daniel Bertaux en 1976. S'intéressant à la question de la mobilité sociale depuis les années 1970, Bertaux a mené un travail cohérent sur les récits de vie, devenant l'un des premiers représentants des « entretiens biographiques » en France (Deprez 2002 ; Nossik 2014). Nous utilisons la notion telle qu'elle a été formulée à l'origine, c'est-à-dire qu'elle s'adresse au point de vue du chercheur, qui s'intéresse au collectif, plutôt qu'au point de vue de l'énonciateur, pour qui le récit de vie est centré sur le moi (*c'est ma vie que je raconte*), la dimension sociale pouvant être présente, sans constituer un aspect fondamental.

Le témoignage : genre ou dispositif ?

Le témoignage peut-il être considéré comme un genre autonome ? Les chercheurs sont divisés.

Certains, comme Marco (2004), Moïse et Hugonnier (2019) et Hugonnier et Moïse (2023), le considèrent comme un genre discursif. D'autres remettent en question ce classement. Fontanille (2007 : 99), par exemple, affirme que, en tant qu'un macro-type d'acte de langage, le témoignage pourrait bien être considéré comme un genre de discours, « obéissant à des conventions de construction, à des règles de mise en discours, caractérisé par des dispositifs énonciatifs et actanciels, et par des figures et des motifs typiques, comme le récit en première personne, l'hypothèse [...], etc. ». Il le qualifie pourtant, comme « pseudo-genre », montrant qu'il traverse différents genres établis (roman, autobiographie, documentaire, etc.).

Selon cette perspective, il s'agirait plutôt d'un « régime de croyance », une dimension testimoniale présente dans de nombreuses productions culturelles. En effet, plutôt que de chercher à définir le témoignage comme un genre unique, il semble plus productif de l'appréhender comme une dimension transversale, un acte discursif qui traverse et enrichit divers genres. Cette approche permet d'analyser les marques testimoniales spécifiques à chaque contexte discursif, tout en explorant leur contribution au *faire-savoir* et à la transmission mémorielle.

Le témoignage comme acte de langage

Le témoignage en tant qu'acte discursif allie des caractéristiques dialogiques, énonciatives, rhétoriques et pragmatiques. Discours d'adresse qui prend l'autre à *témoin* (fonction conative), il est destiné à dire, établir ou à confirmer un fait (fonction référentielle) tout en témoignant d'un ressenti face à un événement, explicitement ou bien plus implicitement, à travers ces « mots qui ne vont pas de soi » (Authiez-Revuz 1995). Il atteste par là même d'une présence à l'événement : *j'étais témoin – j'étais présent et voilà ce que j'ai vu, entendu, ressenti*. Il faut, par ailleurs, pour que le témoignage puisse être lui-même pleinement entendu, qu'il soit corroboré par d'autres témoignages et se charge d'un sens qui soit porté par l'ensemble de la société (Wieviorka 1998 : 79). Le témoignage est ainsi toujours un discours fragile⁶ : soumis aux aléas de la mémoire, d'un dire qui ne va pas de soi adressé à un lecteur/auditeur parfois incertain ou bien, vérité dérangeante, remis en question. Sa force réside alors dans son éthique.

Pour Jean Norton Cru qui, après les horreurs de la Première Guerre mondiale, a initié une réflexion et une recherche sur *La littérature du témoignage* (1929, 1930), le récit transmis a une fonction éthique et de vérité, permettant collectivement de

6. Ce qualificatif est également employé dans l'argumentaire d'un colloque organisé en mai 2025 par Axel Boursier, Manon Pengam et Luciana Radut-Gaghi à Cergy Paris Université/LT2D. L'argumentaire peut être consulté en ligne, URL : < <https://discourseanalysis.net/sites/default/files/2025-01/AAP%20colloque%20international%20fragilisation%20discours.pdf> > (consulté le 15/01/2025).

remettre en question les idées reçues et les clichés, les « pseudo-vérités millénaires » (1930 : 29). Cette fonction de vérité se manifeste discursivement par une absence de pathos : les « bons témoins » doivent « s'en tenir aux faits observés et aux émotions ressenties » (1929 : 116).

Ainsi, pour lui, la vraie « littérature du témoignage » a-t-elle valeur à la fois documentaire et mémorielle tout en permettant de mettre à nu les stéréotypes ou les préjugés. En cela, elle est œuvre de résistance face à des discours qui glorifient la guerre et face à la servilité commerciale d'une littérature à succès. L'éthique du témoignage correspondrait donc à une éthique inscrite dans les formes mêmes du discours – une sorte de « degré zéro de l'écriture » pour reprendre l'expression de Roland Barthes (1953). Linguistiquement, cette « écriture blanche », sans pathos – ce qui ne veut pas dire sans émotions – serait marque de la véracité du témoignage, de son authenticité. Des chercheurs en analyse de discours ont récemment été dans le même sens en analysant de grands corpus avec des méthodes textométriques (Rastier 2010 : 122). C'est aussi sur cette base que des historiens ont pu démasquer de faux témoignages, dont celui paru sous le nom de Benjamin Wilkomirski, *Fragments* : « Fruit de l'imposture ou de la schizophrénie, les scènes horribles de *Fragments* devraient [...] perdre leur statut de témoignage autobiographique pour rejoindre, à la confusion de tous ceux qui s'y sont laissé prendre, le genre de l'"autofiction", ou plutôt du "kitsch" » écrit un journaliste du journal *Le Monde* (Weill 1998 ; voir aussi Wiewiorka 2018).

Il y a dans le témoignage une exigence de vérité, celle de « rendre compte » à la fois pour soi-même et pour les autres (ceux qui sont disparus, les survivants, les vivants, les lecteurs). Le témoignage est lié à l'histoire et à l'événement. L'énonciateur rend compte de faits auxquels il est partie prenante, souvent un fait vécu collectivement – la pluralité des témoignages attestant de leur véridiction. Il peut être l'objet d'une demande, comme dans le témoignage procédural, ou résulter d'un impératif que le sujet se donne à lui-même avec, comme le mentionne Louwagie (2006 : 64), « la réaffirmation du "je" et la défense de la mémoire ».

Le témoignage comme dispositif de référenciation

Le témoignage prend tout son sens du contexte des autres témoignages existants qui en marquent la *valeur* et signent sa véridiction dans une confrontation au réel qu'il contribue à co-construire dans cette interaction avec d'autres voix dans un processus d'adresse à l'autre, « pris à témoin ». Il relève par là même d'un processus de référenciation très voisin du processus de référencement en langue où le rapport entre le mot et la chose n'est jamais un rapport direct⁷. Le témoignage est alors acte de parole – orale ou écrite – qui peut conjuguer séquences descriptives,

7. « La signification n'est qu'une façon d'exprimer la valeur d'une forme, laquelle dépend complètement des formes coexistantes à chaque moment » (Saussure [1891] 2002 : 41).

narratives, argumentatives, voire dialogales. L'énonciation peut être personnelle, refléter un ethos avec des émotions, réactivées dans le fait même de dire – car dire, c'est aussi faire exister. Elle peut également être plurielle quand le narrateur parle au nom d'un « nous » collectif et se fait porte-parole.

C'est ce rapport au réel qui prime dans l'acte même de témoigner – un réel toujours en tension qui peut parfois se dire plus aisément par le détour de la fiction qui abstrait l'évènement du vécu pour le rendre dicible, tourné vers la compréhension dans un discours subordonné à l'éthique testimoniale. Ainsi, dans la revue *Mémoires en jeu*, à propos des premiers écrits de Primo Levi, Mesnard (2020 [En ligne]) note que l'écrivain va au-delà de la restitution des faits et reconstruit afin de rendre intelligible et communicable le vécu des camps d'extermination, répondant par là à

une éthique du témoignage et de la communication exigeant d'être plus fidèle aux valeurs et au sens symbolique qu'à la réalité des faits [...] ce principe de réécriture exemplificatrice domine l'écriture de *Si c'est un homme*, contenant en soi une tension testimoniale et, tout autant, son dépassement par une éthique qui éloigne de la vérité factuelle, mais réductrice, du vécu pour édifier une éthique testimoniale de la transmission, au-delà de la preuve.

Le témoignage peut donc être pensé comme une dimension particulière qui traverse divers types et genres discursifs : description, narration, argumentation d'une part ; mémoires, récit de vie, autobiographie, correspondance, journal d'autre part, quand des caractéristiques énonciatives, rhétoriques et pragmatiques particulières dominant et agencent la textualité du dire. Il peut aussi être considéré comme dispositif de référenciation, donnant consistance à ce qui doit être dit dans un processus de sémiotisation qui peut échapper à la linéarité de l'écrit – ou de la parole. La textualité du témoignage peut être textualité visuelle, graphique et non linguistique dans son émergence. Témoigner, c'est dire, écrire, mais aussi modeler, peindre, dessiner, graver, sculpter. Le témoignage peut ainsi recouvrir toutes ces modalités du faire – et du faire sens pour autrui.

Il nous faut ici convoquer le concept de représentation pour rendre compte du témoignage et en revenir au concept de dispositif en soulignant qu'aux processus qui y sont à l'œuvre (narration, description, argumentation) peuvent se superposer d'autres opérations, dont la principale dans le contexte du témoignage est la monstration qui narre, décrit ou argumente et interroge. Le témoignage peut être visuel ou s'adresser à d'autres sens, prendre toutes les formes du dire et du montrer, être musique et chant⁸, littérature, film, installation⁹, voire édifice émanant d'un

8. Voir par exemple le projet « Songs from Testimonies » déposé dans les archives Fortunoff de l'université de Yale, URL < <https://holocaustmusic.ort.org/fr/memoire/testimony/chansons-tirees-de-temoignages/> > (consulté le 14/02/2025). Ces chansons racontent des histoires de souffrance, de résistance et de survie. La résistance s'affirme aussi dans le décalage entre les paroles et la beauté du chant par transmutation de la souffrance vécue en une affirmation de vie, avec la volonté de continuer à faire exister la culture juive au-delà des tentatives faites pour l'anéantir.

9. Voir dans ce numéro l'article de Kristell Grandet.

énonciateur souvent institutionnel qui, « pour témoigner » tel un livre ouvert, rend visibles/dicibles une histoire et une mémoire pour résister au déni ou à l'oubli – mémoire de l'esclavage, de la Shoah et d'autres génocides – autre manière de résister à la barbarie meurtrière. Faut-il préciser ici que la sémiotisation du témoignage n'est en rien celle du spectacle : la résistance est aussi résistance à la complaisance commerciale qui annihile la vérité du témoignage et son éthique. Le témoignage n'est pas non plus acte de bonne conscience, cette « hypocrisie » que dénonce Arturo Benvenuti (2016 : 8) dans le recueil de dessins de prisonniers des camps de concentration et d'extermination préfacé par Primo Levi :

On nous avait dit : plus jamais de guerres
plus jamais d'abus de pouvoir, de persécutions, de
génocides. Des mots. Rien d'autre que des mots.
Et un océan de rhétorique. Une rhétorique usée,
hypocrite.

Les articles présentés ici analysent le témoignage à travers des modalités discursives et sémiotiques diverses : entretien filmé, interaction orale consignée par écrit, sousveillance (ou *copwatching*) du témoin-citoyen engagé, installation graphique, écrit littéraire. Tous ces témoignages mettent en scène des actes d'interaction qui relèvent de genres et de régimes énonciatifs différents. Le projet de ce numéro est d'étudier le témoignage comme acte discursif, de voir la manière dont il s'inscrit comme dispositif énonciatif, rhétorique et argumentatif dans la trame du discours et agit ainsi en tant que dispositif communicationnel.

Le film *Paragraph 175* analysé par Fábio Arcanjo et Glaucia Lara met en scène des témoins directs, ceux qui ont subi les persécutions nazies et peuvent en témoigner ; ceux qui ont vu, enduré, ont survécu, mais se sont tus, persécutés pour une homosexualité impossible à dire jusqu'à l'abrogation des lois réprimant l'homosexualité (en Allemagne, avec la suppression du paragraphe 175 du Code pénal). Ce décalage temporel influe sur le discours, avec les lacunes de la mémoire et les difficultés dans l'évocation du passé douloureux. La parole se déporte aussi vers un passé plus vaste : le témoignage bascule vers le récit de vie, d'une focalisation temporelle ancrée sur l'évènement à une focalisation plus large sur une époque. Ce film, de type documentaire, qui ponctue les prises de paroles d'images d'archives, est en soi également, de la part des réalisateurs, témoignage engagé de résistance face à l'oubli et aux idéologies qui prônent la haine et le meurtre de l'autre, posé comme différent. C'est là le témoin qui voit et fait voir, tout en donnant voix à d'autres paroles, témoin artiste qui porte une parole engagée, comme dans l'article de ce numéro sur Ernest Pignon-Ernest.

Alejandra Vitale s'intéresse aux témoignages en tant que commentaires du présent sur le passé, consignés dans les Archives orales de la Commission de la mémoire de la Province de Buenos Aires. Le témoin dont la parole peut maintenant être entendue a vécu ces moments du passé, n'a pas toujours su, mais est détenteur d'une parole vraie, malgré les aléas de la mémoire. Il s'agit d'une transcription

d'entretiens en vue de constituer des archives pour le futur. L'auteure cherche à caractériser les relations dialogiques qui s'établissent lors de la lecture d'un rapport de police sur un proche, avec commentaires ou rires des interactants. La résistance est, ici, comme le remarque l'auteure, à la fois institutionnelle et personnelle par la lecture critique des archives et la remise en cause des notations portées par la police politique, ce qui revient à décrédibiliser la dictature. Le témoignage y est polyphonique : voix des témoins du passé, mêlées aux voix de l'institution, polyphonie inscrite dans la transcription analysée quand il devient difficile de savoir qui intervient (ou qui rit dans une interaction retrouvée entre les institutions et les citoyens).

L'article de Phuong Nguyen-Pochan porte sur une séquence de témoignage d'un paysan activiste dans le régime autoritaire vietnamien contemporain. Le témoin est celui qui voit, entend, fait voir (filme) tout en étant porte-parole. Il est pleinement acteur d'un événement qu'il contribue à créer et à montrer (c'est son activisme militant qui fait que la police vient l'arrêter). Nous avons le témoin « en première ligne », le « vrai témoin » selon Cru. Il cherche à convaincre en commentant un événement en train d'advenir tout en reliant le présent au passé, se faisant porte-parole de paysans expropriés. Tout en parlant, il filme alternativement les protagonistes, lui-même avec son propre visage en *selfie* et les policiers en civil, dénonçant ainsi l'invisibilité de ces derniers. C'est le témoin qui, dans le présent de l'énonciation, rapporte et montre les événements, celui qui agit, dénonce et se révolte. C'est le témoin actif et contemporain qui résiste dans les conflits en documentant les exactions, souvent à l'aide d'un téléphone portable. C'est celui qui cherche à informer et à briser les silences. Le témoignage est bien là une pratique discursive, un dispositif énonciatif et argumentatif visant à faire connaître des événements vécus.

Ernest Pignon-Ernest est un artiste « témoin de son temps ». Kristell Grandet remarque que l'évolution du monde moderne, avec une communication devenue planétaire, modifie le statut du témoin. L'artiste devient présent au monde, témoin et porte-parole des effacés de l'histoire et de leurs souffrances (Maurice Audin torturé à mort durant la guerre d'Algérie, les travailleurs immigrés en France, l'inégalité dans une Afrique du Sud ravagée par le SIDA). Installées dans l'espace géographique urbain concerné, ses sérigraphies, en noir et blanc et réalisées sur du papier journal, témoignent silencieusement par la seule force des images. Le témoin est ici celui qui voit, fait voir, raconte et interpelle, mais aussi place l'autre, l'interlocuteur, le passant, en position de témoin. L'artiste se rapproche par là même du journaliste témoin engagé, extérieur à l'événement, mais qui se charge d'en rendre compte pour éveiller les consciences et appeler à un changement.

L'interaction comme dispositif communicationnel est au cœur de la construction du récit de Maïssa Bey, *Entendez-vous dans nos montagnes...* analysé par Véronique Algeri. L'aposiopèse, visible dans le titre, est symbole d'un non-dit, la non-reconnaissance des tortures effectuées par l'armée française durant la guerre

d'indépendance de l'Algérie, un silence qui empêche une véritable réconciliation entre les deux pays. Dans un huis clos entre quatre personnages, la narration met en scène cette reconnaissance. Par l'entremise de la fiction, le récit est ici témoignage, à la fois personnel et historique : l'auteure est algérienne, son père est mort sous la torture. La photo du père, en noir et blanc, ouvre le récit ; trois documents administratifs et une carte postale le concernant datés de l'époque coloniale le ferme, ancrant ainsi la narration dans le réel de l'histoire. Nous avons là un témoignage de la seconde génération, avec une narration qui comble le silence politique par le récit d'une reconnaissance, narré par l'auteure, nourrie de culture française, comme son père instituteur. Le témoignage est aussi ici ce qui résiste face au silence.

Les témoignages explorés dans ce numéro permettent de dégager quelques caractéristiques transversales. La multiplicité des formes d'abord, voire leur hybridation, quand ils mêlent textes, images, sons, mouvements (Arcanjo & Lara, Nguyen-Pochan). La temporalité est également une caractéristique saillante : elle relie un passé narré au présent de l'énonciation, avec projection vers le futur, celui d'une mémoire à préserver – ce cheminement temporel permettant de reconstruire un passé forclos constitué d'événements ou de récits significatifs non intégrés dans la mémoire collective ou individuelle (Algeri, Arcanjo & Lara, Grandet, Vitale). Cette temporalité peut aussi être focalisée sur un présent dans lequel prend place un événement dans l'objectif d'un changement futur – sachant qu'ici le présent de l'énonciation est celui d'un sujet historique et social. C'est le témoignage de l'activiste rendu possible par les moyens de communication actuels qui permettent de témoigner en temps réel (Nguyen-Pochan). Entre passé, présent et futur, le dialogisme du témoignage, lié à la mémoire, apparaît ainsi comme une de ses caractéristiques essentielles. C'est aussi un discours d'interaction, d'adresse à un interlocuteur présent ou absent, mais toujours déjà là car pensé dans l'acte même de témoigner. Cette adresse à l'autre est aussi acte d'énonciation, avec sémiotisation des émotions et jeu de places entre les acteurs, ponctué de rires ou de silences (Arcanjo & Lara, Vitale). Au-delà de sa fonction de transmission, le témoignage est donc un acte à dimension relationnelle, à la fois dialogique et dialogale (pour cette distinction, voir Bres 2017) qui engage la mémoire, les émotions et les responsabilités du témoin et de son allocutaire. C'est également un acte performatif susceptible de réparer des injustices et de restaurer une dignité (Algeri, Arcanjo & Lara, Grandet, Vitale, Nguyen-Pochan). Il peut provoquer les événements pour rechercher un changement (Algeri, Grandet,) ou montrer des réalités cachées et inviter à réfléchir (Grandet). Par là même, ces témoignages peuvent être qualifiés de discours de résistance : résistance face aux silences de l'histoire (Algeri, Arcanjo & Lara, Grandet) ou à ses falsifications (Vitale) ; résistance face à l'injustice et à l'oppression (Nguyen-Pochan). Ils sont aussi principalement des discours alternatifs, ce que Lorenzi Bailly et Moïse (2023 : 477-485) nomment un « dire-vrai » – un dire qui implique une éthique de la vérité, envers de l'effacement et du mensonge (Algeri, Arcanjo & Lara, Grandet, Nguyen-Pochan, Vitale).

Bibliographie

- AMOSSY Ruth, 2004, « *L'espèce humaine* de Robert Antelme ou les modalités argumentatives du discours testimonial », *Semen* [En ligne], 17, DOI : < <https://doi.org/10.4000/semen.2362> > (consulté le 15/01/2025).
- AUTHIER-REVUZ Jacqueline, 1995, *Ces mots qui ne vont pas de soi. Boucles réflexives et non-coïncidences du dire*, 2 tomes, Paris, Larousse.
- BARTHES Roland, 1953, *Le degré zéro de l'écriture*, Paris, Seuil.
- BENVENISTE Émile, 1969, *Vocabulaire des institutions indo-européennes* : 2. Pouvoir, droit, religion. Paris, Éditions de Minuit.
- BENVENUTI Arturo, [1983] 2016, *K. Z. Dessins de prisonniers de camps de concentration nazis*, Préface de Primo Levi (1981), Paris, Stenkis.
- BERTAUX Daniel, 2005, *Le récit de vie*, Paris, Armand Colin.
- BRES Jacques, 2017, « Dialogisme, éléments pour l'analyse », *Recherches en didactique des langues et des cultures*, 14-2, URL : < <https://journals.openedition.org/rdlc/1842> > (consulté le 15/01/2025).
- CHARAUDEAU Patrick, 1992, *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette.
- , 2015, « A entrevista midiática : quem conta a sua vida ? », *Fólio*, 7(1), 1-13, URL : < <https://core.ac.uk/download/pdf/236653929.pdf> > (consulté le 15/01/2025).
- CRU Jean Norton, [1929] 2006, *Témoins : Essai d'analyse et de critique des souvenirs des combattants édités en français de 1915 à 1928*, Nancy, Presses universitaires de Nancy.
- , 1930, *Du témoignage*, NRF, Gallimard. URL : < <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k11702995#>> (consulté le 15/01/2025).
- DELORY-MOMBERGER Christine, 2016, « La recherche biographique ou la construction partagée d'un savoir du singulier », *Revista Brasileira de Pesquisa (Auto)biográfica*, 1(1), 133-147.
- DEPREZ Christine, 2002, « La langue comme "épreuve" dans les récits de migration », *Bulletin suisse de linguistique appliquée*, 76, 39-52.
- FLEURY Béatrice, MERCIER Arnaud et MONNIER Angeliki, 2023, *Témoignage, Mémoire, Histoire*, Mélanges offerts à Jacques Walter, Nancy, Éditions de l'Université de Lorraine, URL : < <https://editions.univ-lorraine.fr/edul/catalog/book/b9782384510207> > (consulté le 15/01/2025).
- FONTANILLE Jacques, 2007, « Ethos, pathos, et persuasion : le corps dans l'argumentation. Le cas du témoignage », *Semiotica*, 163, 85-109.
- GINZBURG Jaime, 2015, « Linguagem e trauma na escrita do testemunho », *Conexão Letras* [En ligne], 3(3), DOI : < <https://doi.org/10.22456/2594-8962.55604> > (consulté le 14/02/2025).
- HATZFELD Jean, 2014, *Récits des marais rwandais*, Paris, Seuil.
- HUGONNIER Claire et MOÏSE Claudine, 2023, « Témoignage », in LORENZI BAILLY Nolwenn et MOÏSE Claudine, *Discours de haine et de radicalisation, Les notions clés*, Lyon, ENS Éditions, 503-510, URL : < <https://books.openedition.org/enseditions/44235> > (consulté le 15/01/2025).

- LEJEUNE Pierre, 2007, « Le journal comme "antifiction" », *Poétique*, 149(1), 3-14.
- LORENZI BAILLY Nolwenn, MOÏSE Claudine, 2023, « Contre-discours et discours alternatif », in LORENZI BAILLY Nolwenn et MOÏSE Claudine, *Discours de haine et de radicalisation, Les notions clés*, Lyon, ENS Éditions, 477-485, URL : < <https://books.openedition.org/enseditions/43765> > (consulté le 15/01/2025).
- LOUWAGIE Fransiska, 2006, « Comment dire l'expérience des camps : fonctions transmissives et réparatrices du récit testimonial », *Études littéraires*, 38(1), 57-68, URL : < <https://doi.org/10.7202/014822ar> > (consulté le 14/02/2025).
- MAINGUENEAU Dominique, 2011, « Pertinence de la notion de formation discursive en analyse de discours », *Langage & société*, 135, 87-89.
- MARCO Valéria (DE), 2004, « Literatura de testemunho e violência de Estado », *Lua Nova*, 62, 45-68.
- MARIANI Bethania, 2021, *Testemunhos de resistência e revolta. Um estudo em análise do discurso*, Campinas, Pontes.
- MESNARD Philippe, 2020, « La vérité du témoin. Les premiers écrits de Primo Levi », *Mémoires en jeu* [En ligne], URL : < <https://www.memoires-en-jeu.com/varia/la-verite-du-temoin-les-premiers-ecrits-de-primo-levi/> > (consulté le 15/01/2025).
- MOIRAND Sophie, 2007, « Discours, mémoires et contextes : à propos du fonctionnement de l'allusion dans la presse », *Corela*, H-S 6, URL : < <https://journals.openedition.org/corela/1567> > (consulté le 15/01/2025).
- MOÏSE Claudine et HUGONNIER Claire, 2019, « Discours homophobe. Le témoignage comme discours alternatif », *Semen* [En ligne], 47, URL : < <https://journals.openedition.org/semen/12795> > (consulté le 15/01/2025).
- NOSSIK Sandra, 2014, « Introduction : Le récit de soi entre conformisme et émancipation » *Semen* [En ligne], 37, URL : < <https://journals.openedition.org/semen/9860> > (consulté le 15/01/2025).
- PESCHANSKI Denis (dirs), 2013, *Mémoire et mémorialisation*, volume 1, *De l'absence à la représentation*, Paris, Hermann.
- PESCHANSKI Denis et SION Brigitte (dirs), 2018, *Mémoire et mémorialisation*, volume 2, *La Vérité du témoin*, Paris, Hermann.
- PLANTIN Christian, 2021, *Dictionnaire d'argumentation*. Lyon, ENS Éditions, URL : < <https://icar.cnrs.fr/dicoplantin/temoignage/> > (consulté le 15/01/2025).
- POLLAK Michael, HEINICH Nathalie, 1986, « Le témoignage », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 62-63, 3-29.
- RASTIER François, 2010, « Témoignages inadmissibles », *Littérature*, 159, URL : < <https://shs.cairn.info/revue-litterature-2010-3-page-108?lang=fr> > (consulté le 15/01/2025).
- SAUSSURE Ferdinand (DE), *Écrits de linguistique générale*, éd. Simon Bouquet, Rudolf Engler, avec la collaboration d'Antoinette Weil, Paris, Gallimard.
- SELLIGMANN-SILVA Márcio, 2008, « Narrar o trauma – A questão dos testemunhos de catástrofes históricas », *Psicologia Clínica*, 20(1), 65-82.
- , 2010, « O local do testemunho », *Tempo e Argumento*, 2(1), 3-20.

- , 2022, *A virada testemunhal e decolonial do saber histórico*, Campinas, Editora da Unicamp.
- WALTER Jacques, 2005, *La Shoah à l'épreuve de l'image*, Paris, Presses Universitaires de France.
- WEILL Nicolas, 1998, « La mémoire suspectée de Benjamin Wilkomirski », *Le Monde*, URL : < https://www.lemonde.fr/archives/article/1998/10/23/la-memoire-suspectee-de-benjamin-wilkomirski_3698584_1819218.html > (consulté le 15/01/2025).
- WIEVIORKA Annette, 1998, *L'ère du témoin*, Paris, Plon.
- , 2018, « Qu'est-ce qu'un témoin ? », Conférence à l'université Charles, Prague, URL : < <https://www.youtube.com/watch?v=4pFoyJLvYbE> > (consulté le 14/02/2025).